

SARL A POSTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 44 Rue DE LA MONTAGNE, 34320 ROUJAN
RCS de Béziers 951 442 300

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE du 24/11/2025

L'an 2025 le 24 novembre à 15 h.
Au siège social à ROUJAN

Madame Lucile ORLANDO,
demeurant au 44 Rue DE LA MONTAGNE, 34320 ROUJAN,

Propriétaire de la totalité de 100 parts de 10,00 euro composant le capital social de la société SARL A POSTO,

associé unique et seul gérant de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

1. Modification de l'objet social

L'associé unique décide de **compléter l'objet social** de la société avec l'activité ci-dessous :

- Enseignement, animation et encadrement d'activités aquatiques, sportives et de loisirs

2. Modification corrélatrice des statuts

En conséquence, l'article 2 – OBJET des statuts est modifié et prend la rédaction suivante :

« Article 2 – OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- ✓ Le conseil en communication ;

- ✓ L'assistance et la sous-traitance d'actions de marketing et de communication ;
- ✓ Enseignement, animation et encadrement d'activités aquatiques, sportives et de loisirs.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales, se rattachant ç l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, en ce et y compris, l'acquisition de participations minoritaires ou majoritaires au sein d'entreprises intervenant dans les domaines précités. »

3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires, notamment la déclaration au RCS.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à ROUJAN,
Le 24/11/2025

Lucile ORLANDO
Gérante et associé unique

